

Information réglementée – Bruxelles, Paris, 16 juillet 2014 – 18h00

## Point sur la situation de Dexia Crediop

Dans sa décision du 28 décembre 2012 relative à la résolution ordonnée du groupe Dexia, la Commission européenne a octroyé à Dexia Crediop une enveloppe de production de EUR 200 millions, lui permettant d'accorder des financements à ses clients existants, pour une période d'un an à compter de la date de la décision. Afin de faciliter la poursuite de discussions engagées avec un acheteur potentiel, cette fenêtre de production a été prolongée de six mois supplémentaires par la Commission européenne soit jusqu'au 28 juin 2014, à la demande des Etats actionnaires et de Dexia<sup>1</sup>. Les discussions entre les différentes parties se poursuivent actuellement mais n'ont pas encore permis d'aboutir à ce jour à la signature d'une offre ferme.

Les Etats ont informé la Commission européenne de l'évolution des négociations engagées et demandé une nouvelle extension de cette fenêtre de production. Néanmoins, dans le cadre de la décision du 28 décembre 2012, la Commission européenne a confirmé le 15 juillet 2014 la mise en extinction de Dexia Crediop, en l'absence d'une offre ferme de cession.

Le groupe Dexia poursuit les discussions engagées pour céder sa participation dans Dexia Crediop. Dans l'hypothèse où Dexia Crediop resterait dans le périmètre du groupe Dexia, l'entité continuera à faire partie intégrante de la résolution ordonnée de Dexia, en ligne avec le mandat et les objectifs du groupe.

Pour plus d'informations : [www.dexia.com](http://www.dexia.com)

**Contact presse**

Service Presse – Bruxelles  
+32 2 213 57 97  
Service Presse – Paris  
+33 1 58 58 86 75

**Contact investisseurs**

Investor Relations – Bruxelles  
+32 2 213 57 39  
Investor Relations – Paris  
+33 1 58 58 82 48 / 87 16

---

<sup>1</sup> Cf communiqué de presse du 20 février 2014 disponible sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com)